Image not found or type unknown

demande de renseignements

Par **Carjer57**, le **09/03/2021** à **21:07**

Bonsoir,

Mon père est placé dans un Ehpad, au mois d'août, en lui rendant visite, nous nous sommes aperçu qu'il ne lui resté plus qu'un seul appareil auditif.

Nous avons alerté le personnel soignant, ils n'ont pas retrouvé l'appareil en question.

Nous avons dû faire appel à un établissement auditif afin de lui acheter des nouveaux appareils. Nous avons solicité l'ehpad pour faire valoir l'article L1113-1.

Leur assurance n'ont pris qu'un seul appareil auditif en charge déduction faite du remboursement de la sécurité sociale ainsi que de notre mutuelle.

Je demande un remboursement dans son intégralité.

Suis-je dans mon droit ?

Quelle démarche dois-je faire.

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés